

Programme du colloque

De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien : Le retour de l'Alsace à la France (1918-1924)

Strasbourg, Bibliothèque alsatique du Crédit Mutuel,
Vendredi 9 et samedi 10 février 2018

Argumentaire : Le 11 novembre 2018 marquera le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale mais aussi celui du « retour de l'Alsace à la France » après 47 années de souveraineté allemande, conséquence de la défaite de 1870 et de la signature du traité de Francfort de 1871 qui aboutit à la création du *Reichsland* d'Alsace-Lorraine.

En novembre 1918, le retour de l'Alsace à la France provoque un grand enthousiasme dans la population alsacienne et donne lieu à de nombreuses fêtes désormais bien connues. Mais face à la volonté assimilatrice du gouvernement français, « l'éblouissement tricolore » laisse rapidement place au « malaise alsacien » qui s'installe durablement à partir du printemps 1919.

Depuis les travaux fondateurs de Christian Baechler sur *Les Alsaciens et le grand tournant de 1918*, et de Geneviève Baas sur *Le malaise alsacien de 1919 à 1924*, publiés en 1972, les études universitaires sur cette période clé de l'histoire contemporaine de l'Alsace se sont multipliées, notamment les dernières années.

La réintégration de l'Alsace à la France après un demi-siècle d'évolution dans le cadre politique, juridique et culturel particulier du *Reichsland* pose des problèmes multiples qui sont autant de sujets pour l'historien :

- **diplomatiques**, avec la question du plébiscite sur le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, la conférence de la paix et le traité de Versailles qui fixent les cadres d'un nouvel ordre mondial et les cadres des nouveaux rapports européens
- **psychologiques**, avec le triage de la population alsacienne en quatre catégories, l'épuration qui sévit dans l'administration, puis l'expulsion rapide des Allemands
- **économiques et financiers**, avec la mise sous séquestre de nombreuses entreprises allemandes, la conversion des marks en francs, la question fiscale, la modification des courants d'échanges commerciaux, les aménagements en matière de transports, les dommages de guerre et la reconstruction des zones dévastées
- **sociaux**, avec la question des droits acquis de la législation de Bismarck, la protection sociale et le statut des fonctionnaires en avance sur la situation existant en France, la place des anciens combattants de l'armée allemande, les grèves et conflits sociaux
- **religieux, scolaires et culturels**, avec la question du maintien du régime des cultes reconnus et de l'école confessionnelle ou l'introduction de la loi de séparation des Églises et de l'État, l'introduction du français comme seule langue officielle, la réorganisation du personnel enseignant, l'action culturelle française et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel français
- **politiques et administratifs**, avec les hésitations du gouvernement français sur l'organisation administrative à donner à l'Alsace-Lorraine, la question de la centralisation et de la départementalisation, la reprise de la vie politique et la naissance du « malaise alsacien » dans l'opinion, etc.

L'objet de ce colloque sera donc de faire le point sur l'état des connaissances et des recherches historiques récentes concernant cette période transitoire qui s'étend en Alsace de l'armistice du 11 novembre 1918 à la victoire du Cartel des gauches aux élections législatives du 11 mai 1924.

Comité organisateur : Nicolas LEFORT (EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg), Claude MULLER (Institut d'histoire d'Alsace – EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg), Jean-Noël GRANDHOMME (EA 3945 CRULH – Université de Lorraine) et Christine ESCH (Bibliothèque alsatique du Crédit Mutuel).

Vendredi 9 février matin

8h30

Accueil des participants

8h45

Introduction

Session 1 – L’Alsace entre Allemagne et France : aspects diplomatiques

Présidente de séance : Catherine MAURER (professeure d’histoire contemporaine – directrice de l’EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg)

9h

Michel HAU (professeur émérite d’histoire économique et sociale – EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg), « Les problèmes économiques posés par le retour de l’Alsace à la France »

Le souci des industriels alsaciens est, en 1918, de ne pas perdre les débouchés allemands qu’ils ont su conquérir après 1870. Ils rejoignent en cela les préoccupations des hommes d’affaires du reste de la France, qui craignent la concurrence alsacienne. Le gouvernement français parvient à obtenir pour les expéditions alsaciennes vers l’Allemagne un régime de franchise d’une durée de cinq ans. Puis le traité de commerce de 1927 avec l’Allemagne prévoit, sur les textiles français, des réductions de droits qui bénéficient en priorité à l’Alsace.

L’inclusion de l’Alsace dans l’espace douanier français, aux caractéristiques très protectionnistes, empêche d’obtenir des concessions des autres pays en matière de tarifs douaniers, notamment sur les exportations industrielles. En revanche, des industries exposées jusque-là à une vive concurrence allemande prennent leur essor en Alsace, notamment l’extraction de la potasse, la fabrication de chaussures, et la brasserie.

Les conditions de la concurrence sur le marché intérieur français jouent moins en faveur de l’Alsace qu’au XIX^e siècle. Le textile alsacien doit désormais affronter la concurrence de l’industrie vosgienne, qui travaille avec des coûts salariaux inférieurs.

Le retour à la France donne un accès privilégié à l’empire colonial français, mais les frontières des colonies africaines sont perméables à la contrebande des textiles anglais et japonais.

Le gouvernement français projette de redonner à Strasbourg son statut de grande métropole commerciale européenne. Il contribue au doublement des installations portuaires strasbourgeoises et met fin à la taxe qui frappait les marchandises d’outre-mer acheminées par la voie rhénane.

9h30

Marion ABALLÉA (maître de conférences en histoire contemporaine – UMR 7367 DYNAMIE – Université de Strasbourg / Institut d’Études Politiques), « Le pansement du capitaine Haddock ? L’Alsace-Lorraine, enjeu toujours sensible de la relation franco-allemande au lendemain de la Première Guerre mondiale »

C’est un cliché historiographique : la « question d’Alsace-Lorraine » aurait été, entre 1871 et 1918, à la fois une obsession et un tabou de la relation franco-allemande, l’*impedimentum* empêchant tout rapprochement entre les deux pays. Dès lors, le retour des trois départements à la France au lendemain de la Première Guerre mondiale, liquidant ce contentieux central, aurait fait disparaître de l’agenda franco-allemand une question qui devenait purement française ; il aurait ainsi soustrait la question d’Alsace-Lorraine à la liste, longue par ailleurs, des désaccords entre Paris et Berlin.

La communication envisagée se propose de revenir sur cette lecture classique pour réexaminer la place que prend toujours le problème alsacien dans les relations entre la France et l'Allemagne de 1918 au milieu des années 1920. Si Berlin ne développe plus de revendication politique quant à l'ancien *Reichsland*, et si d'autres questions (Réparations, occupation rhénane) occupent alors le premier rang des préoccupations franco-allemandes, les procédures liées à la réintégration dans le giron français induisent des contacts diplomatiques entre les deux pays qui sont le terrain d'expression des rancœurs et des rapports de force de l'après-guerre. De la collecte des passeports allemands des réintégrés au traitement des contentieux (concernant notamment les fonctionnaires) en passant par les expulsions des « vieux-Allemands », les sujets sont nombreux qui contribuent à irriter un peu plus un dialogue franco-allemand très tendu par ailleurs. Loin de disparaître de l'agenda diplomatique, la « question d'Alsace-Lorraine » demeure ainsi cette épine toujours enfoncée dans le pied des diplomates des deux pays... À l'image de celui du capitaine Haddock, un pansement dont la relation franco-allemande, qui avait pu s'en croire libérer, n'arrive que péniblement – et tardivement – à se débarrasser.

10h

Christoph BRÜLL (Senior research scientist – C²DH – Université de Luxembourg), « La référence à l'Alsace-Lorraine dans le rattachement et l'intégration d'Eupen-Malmedy à la Belgique (1918-1925) »

En novembre 1910, le *Journal des Tribunaux*, principal organe d'information des juristes belges, qualifie la partie wallonne du *Kreis* allemand de Malmedy de « notre Alsace-Lorraine » où se trouveraient des « frères de race et de langue, exilés et emprisonnés en Prusse. » Le 20 septembre 1920, ce *Kreis* ainsi que celui d'Eupen, presque exclusivement germanophone, sont rattachés à la Belgique, suite au traité de Versailles et à un simulacre de consultation populaire.

Dans notre contribution qui traitera de la période qui s'étend de l'occupation de la région par des troupes belges en août 1919 à la fin du régime transitoire en mars 1925, nous voudrions nous interroger sur la signification de la référence à l'Alsace-Lorraine pendant cette phase du changement de la nationalité. Des indices donnent à penser que cette référence n'est pas limitée aux discours de légitimation de l'annexion du territoire par la Belgique, mais que les autorités belges ont, à certaines occasions (comme l'introduction du service militaire), contacté leurs homologues français afin de connaître la politique d'intégration menée en Alsace-Lorraine.

En revanche, il n'y a jamais eu d'étude systématique de cette référence idéelle et pratique. Notre proposition voudrait combler cette lacune et constituerait également une contribution à une histoire comparée de la transition étatique dans les deux territoires.

10h30-10h45

Pause café

Session 2 – L'Alsace dans le giron français : réintégration administrative et surveillance policière

10h45

Joseph SCHMAUCH (EA 3945 CRULH – Université de Lorraine / Archives départementales du Territoire de Belfort), « République jacobine, déconcentration ou décentralisation ? Aux origines du commissariat général de la République française à Strasbourg »

Dès 1915, le gouvernement français a engagé une réflexion à propos du cadre administratif à donner à l'Alsace-Lorraine dans l'hypothèse d'une paix victorieuse, confiant cette question à différentes commissions spécialisées. Au cours des débats de la Conférence d'Alsace-Lorraine consacrés à l'organisation administrative de l'Alsace française, trois courants se sont dégagés : les défenseurs du retour à l'Alsace et à la Lorraine de 1870 (autour de Georges Weill et de Daniel Blumenthal), les partisans du maintien d'un statut transitoire dans le but de faciliter l'assimilation

administrative et législative des provinces recouvrées (c'est-à-dire la plupart des fonctionnaires parisiens réalistes et prudents), et enfin ceux qui entendaient réorganiser l'Alsace-Lorraine française en tenant compte des évolutions intervenues sous le régime allemand (c'est le cas des membres du Groupe lorrain autour de Maurice Bompard ou d'Anselme Laugel, un spécialiste de la culture alsacienne).

Au lendemain de l'Armistice, Georges Clemenceau fait le choix de confier l'administration préfectorale à trois commissaires de la République résidant à Metz, Colmar et Strasbourg, avec pour mission de départementaliser et d'assimiler au plus vite l'ancienne Terre d'Empire. Or, face au mécontentement grandissant, de multiples interventions auprès du Président de la République font ressortir les inconvénients et les dangers de la politique centralisatrice voulue par Clemenceau. Pour contrer le malaise naissant et s'inspirant des propositions de la Conférence d'Alsace-Lorraine, le gouvernement, crée au mois de mars 1919 un Commissariat général de la République à Strasbourg, véritable petit gouvernement bénéficiant de prérogatives étendues. La mise en place de cet organe de gouvernement local, avec à sa tête un homme pragmatique, semble ouvrir la voie à l'apaisement et à la mise en œuvre de solutions administratives originales (déconcentration des pouvoirs, régionalisation). Une semblable orientation transparait également dans les initiatives du ministre du Commerce Étienne Clémentel, désireux de donner vie à des régions économiques, un projet qui rencontre un écho considérable auprès des milieux d'affaires alsaciens.

Ces hésitations et ces contradictions laissent entrevoir le débat de fonds opposant, à Paris, les partisans d'une organisation unitaire de la République et ceux, héritiers d'une tradition politique libérale et girondine, qui aimeraient mettre à profit le retour des provinces perdues à la mère patrie pour repenser l'organisation administrative dans le sens d'une meilleure prise en compte du prisme régional.

11h15

Gérald SAWICKI (EA 3945 CRULH – Université de Lorraine), « La guerre est finie, la guerre secrète continue. Les services de renseignement français en Alsace recouvrée (1918-1924) »

Le 21 novembre 1918, le commissaire spécial de police Louis-Othon Fischer, ancien chef de la Sûreté au GQG, n'attendit pas l'arrivée des troupes françaises pour prendre possession de la direction de police allemande de Strasbourg. Nommé premier directeur français des services de police de Strasbourg-ville, il avait pour mission de les réorganiser suivant le modèle national. Dans le même temps, le commandant Andlauer, chef du service de renseignement de Belfort créa le SR d'Alsace à Strasbourg, qui avait pour tâche de se renseigner sur la rive droite du Rhin. L'exploitation de certaines archives secrètes allemandes non détruites et des révélations d'agents allemands désirant rester en Alsace permit de faire la lumière sur de nombreuses affaires d'espionnage qui s'étaient déroulées avant et pendant la Grande Guerre. Mais l'affaire Scherf (du nom d'un policier allemand conservé dans l'administration française), qui eut un retentissement national en 1921, montra aussi que les services d'espionnage allemand continuaient à être actifs en Alsace, ainsi que le faisait remarquer le nouveau chef du SR d'Alsace au chef du SR du ministère de la Guerre à Paris.

La communication présente peut être ainsi l'occasion de se pencher et de croiser plusieurs thèmes, à savoir comment se sont réorganisés en Alsace après 1918 les services de police, en particulier ceux de la police spéciale, qui étaient en charge en quelque sorte de la « police politique » et du contre-espionnage, d'apprécier l'importance (ou non) de l'« épuration » de la police alsacienne d'avant 1918, mais aussi de se rendre compte du degré de surveillance et de répression des premiers mouvements « neutralistes » ou « autonomistes » d'avant 1924 ainsi que de la perception par les SR français des prémisses du « malaise alsacien ».

11h45-12h15

Débat

12h15-14h

Pause déjeuner

Vendredi 9 février après-midi

Session 3 – La réintégration des populations et des âmes

Président de séance : François IGERSEIM (professeur émérite d'histoire de l'Alsace – EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg)

14h

Raphaël GEORGES (doctorant – EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg / EA 3945 CRULH – Université de Lorraine), « La démobilisation et le retour des soldats et prisonniers alsaciens »

Le « grand tournant » (Baechler) que représente l'hiver 1918-1919 pour les Alsaciens est vécu de façon particulièrement sensible par les soldats alsaciens, dont la majorité termine la guerre dans les rangs d'une armée allemande vaincue et déstabilisée de l'intérieur par un mouvement révolutionnaire sans précédent, au moment où leur province natale passe sous le contrôle de l'armée française. Dans ce cadre, nous verrons que leur démobilisation est aussi rapide que leur retour est désorganisé, et que, face à cette situation, les autorités françaises sont obligées de décider précipitamment des mesures consistant à en gérer le flux et à contrôler les entrées sur le territoire reconquis. De ce retour en masse découle également une série de questions urgentes à résoudre, relatives notamment à l'occupation/l'emploi de ces hommes revenus au civil et au contrôle de leurs idées politiques et nationales. La libération des prisonniers retenus sur le sol français et dans les camps alliés ainsi que la démobilisation des engagés volontaires y sont directement liées et s'organisent dans la foulée afin de ne pas faire attendre davantage les familles et de diffuser, espère-t-on, par leur intermédiaire, une idée positive de la France dans les familles alsaciennes, appuyée sur le traitement de faveur dont ils ont fait l'objet au cours de la guerre. L'essentiel de ces retours est réalisé avant l'été 1919. Certains, plus longs, prennent la forme de véritables périples (notamment les prisonniers rapatriés de provinces lointaines). Nous débordons donc l'année 1919 pour finir par évoquer les retours plus tardifs, leurs enjeux et leur organisation.

14h30

François UBERFILL (professeur agrégé e.r.), « Le sort des populations après 1918 : commissions de triage, expulsions, emprisonnement, épuration des administrations et des institutions scolaires »

Après le refus d'organiser le référendum promis, se pose la question du sort des populations : que faire des Allemands présents en Alsace et des Alsaciens qui s'étaient compromis ou dénoncés comme tels avec le régime du *Reichsland* ? Sans que l'on sache vraiment qui est à l'origine de l'initiative, les mairies distribuent en décembre 1918 des cartes destinées à classer les populations en quatre catégories suivant des critères ethniques.

Sous la pression de la rue chauffée en blanc par une presse ultra-patriotique, sont instituées des commissions de triage, chargées de juger des milliers d'Alsaciens accusés d'avoir fraternisé avec le régime allemand. Ces commissions, au nombre de 16 en Alsace, opèrent pendant six mois jusqu'à ce que le Commissaire général A. Millerand y mette un terme. En parallèle, le gouvernement français crée des *commissions spéciales pour étrangers* qui fonctionnent comme une instance d'appel pour les Allemands installés en Alsace et qui désirent y rester.

Toutes ces opérations sont menées dans l'improvisation. Le résultat se traduit par des décisions souvent iniques, des mesures d'emprisonnement, d'interdit de séjour et l'expulsion d'environ 30 000 Allemands dont les deux tiers étaient établis à Strasbourg, souvent de longue date. Le souvenir de ces mesures a entretenu un ressentiment durable vis à vis de la France et contribué à donner naissance au malaise alsacien.

15h

Claude MULLER (professeur d'histoire de l'Alsace – EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg), « Dieu, l'Allemagne et la France : Mgr Fritzen, Mgr Ruch et la question du nationalisme »

L'armistice du 11 novembre 1918 signifie une rupture à bien des égards. La paix succède à la guerre, la France à l'Allemagne. Nouveau contexte, nouveaux hommes, y compris dans le gouvernement des âmes. Profondément doux, distingué et humble, Mgr Adolf Fritzen, un Allemand originaire de Clèves, avait réussi à s'imposer à l'Alsace, son clergé et ses fidèles, grâce à sa ligne de conduite, définie ainsi par lui-même ; un évêque catholique et non un évêque allemand. Celui que Rome choisit pour lui succéder participe à l'éblouissement tricolore : la France d'abord, sans oublier tout de même la religion. La personnalité différente des deux évêques et surtout leur attitude différente par rapport au nationalisme sont en partie responsables de l'évolution de la conjoncture observée.

15h30-15h45

Pause café

Session 4 – L'opinion face au retour de l'Alsace à la France

15h45

Philippe JIAN (Centre d'histoire sociale du XX^e siècle – Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne), « Le contrôle postal ou l'opinion publique en Alsace-Moselle entre la guerre et la paix »

Comment les Alsaciens et les Lorrains ont-ils vécu les débuts de la présence française au lendemain de la Grande Guerre ? « Changement rapide » remarque François Roth, puisqu'en vertu de la convention d'armistice du 11 novembre 1918 les vainqueurs se substituent aussitôt au pouvoir allemand. Le contenu de la correspondance des Alsaciens et des Mosellans rapportée par les commissions du contrôle postal établies à Metz-Thionville, Strasbourg et Mulhouse offrent à l'historien un corpus documentaire d'une grande richesse pour connaître au quotidien la vie des habitants du « paradis tricolore » dans les mois qui précèdent la signature du traité de Versailles, le 28 juin 1919.

Mis en place au début de 1915 par le commandement dans une perspective d'une guerre longue, le contrôle postal s'avère un instrument de premier ordre pour s'enquérir de l'évolution morale de la troupe. Appliqué aux civils dans les vallées alsaciennes des Vosges occupées par l'armée française durant les hostilités, il est étendu par la suite dans les provinces reconquises par les autorités militaires soucieuses de disposer de solides sources d'information sur une population dont au fond elle se méfie.

Après avoir établi les méthodes du contrôle postal, notre communication s'intéressera naturellement aux jugements des Alsaciens et des Lorrains à l'égard des Français et des Allemands et à leurs sentiments politiques ; elle insistera également sur le ressenti des populations soumises à un nouveau régime administratif, et sur les conditions de la vie économique et sociale. Nous nous interrogerons enfin sur l'analyse faite par l'Armée de la montée du « malaise alsacien ».

16h15

Nathalie WALD (doctorante EA 3945 CRULH – Université de Lorraine), « Les Alsaciens-Lorrains dans la République de Weimar : Robert Ernst ou la vision d'une *Heimat* malmenée après 1918 »

Robert Ernst faisait partie de ce qu'on appelle communément un *Alt-Elsässer*. Né à Hurtigheim en 1897 dans un milieu bourgeois protestant fortement imprégné de culture germanique, il s'est engagé dans l'armée allemande en 1918. De retour du front, son père ainsi que toute sa famille partirent s'installer volontairement à Stuttgart. Après des études de droit et d'économie publique à Tübingen, le jeune Ernst s'engagea activement dans la promotion et l'organisation de diverses

organisations et associations regroupant les Alsaciens-Lorrains d'outre-Rhin. Il devint ainsi l'une des chevilles ouvrières de ce réseau et entretenit par l'intermédiaire de diverses publications une vision idéalisée de la *Heimat*. Cependant, loin de présenter l'Alsace uniquement comme une région aux fortes racines germaniques, il s'agissait surtout pour lui de démontrer le non-respect du droit à l'autodétermination ainsi que les mauvais traitements subis par la région depuis son retour dans le giron français. La parution, la diffusion et les critiques faites au sujet des articles publiés par Ernst ou ses proches permettent ainsi de mesurer la portée de leur opinion en Allemagne mais aussi en France et en particulier en Alsace.

L'étude aura donc pour objet la présentation de différents articles de Robert Ernst (ou de ses proches) au début des années 1920 ainsi que la réception de ceux-ci dans la presse allemande, française et alsacienne.

16h45-17h15

Débat

Samedi 10 février matin

Session 5 – La réintégration de l'Alsace dans la vie politique française

Président de séance : Laurent JALABERT (président du conseil scientifique du Comité d'histoire régionale / maître de conférences en histoire moderne – EA 3945 CRULH – Université de Lorraine à Nancy)

8h30

François AUDIGIER (professeur d'histoire contemporaine – EA 3945 CRULH – Université de Lorraine à Metz), « Les députés alsaciens-mosellans de retour au Parlement français »

Le retour à la France des provinces perdues (Alsace-Moselle) au sortir de la Première Guerre mondiale s'accompagne des retrouvailles entre d'un côté les députés et sénateurs d'Alsace-Moselle et de l'autre le Parlement français, un lien interrompu depuis 1871. Si l'histoire des « protestataires » a déjà été écrite, et elle vient d'être actualisée récemment par l'ouvrage de Fabien Conord (*La France mutilée, 1871-1918, la question de l'Alsace-Lorraine*, Vendémiaire, 2017) qui s'appuie sur une solide étude prosopographique du parcours des 107 parlementaires ayant voté le 1^{er} mars 1871 contre l'amputation d'une partie du territoire national, l'histoire du retour des élus alsaciens-mosellans au Palais-Bourbon et au Palais du Luxembourg reste à faire. C'est cette piste que nous entendons explorer à partir des archives de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Notre communication s'organisera autour de plusieurs problématiques : Qui sont ces parlementaires siégeant dans l'après-guerre à l'issue des élections législatives (1919) et sénatoriales (1920) ? Quel a été leur parcours durant l'annexion et le conflit ? Quels sont leurs liens à la France ? La Conférence d'Alsace-Lorraine avait-elle évoqué leur rôle possible après-guerre ? De quelles sensibilités politiques relèvent-ils majoritairement ? Comment sont-ils accueillis par leurs homologues de la « France de l'intérieur » au-delà des discours convenus ? Forment-ils un groupe uni agissant en lobby ou se dispersent-ils selon les clivages politiques, origines géographiques et préférences personnelles ? Y-a-t-il un éventuel héritage parlementaire de l'époque allemande (acquise au Reichstag et au Landtag de 1911) ? Quelle part prennent-ils, via leur travail en commission et leurs interventions en séance publique, à la réintégration de ces provinces dans la mère-patrie et notamment à leur refrancisation ? Se montrent-ils attentifs à la défense des particularismes locaux (questions scolaires et religieuses) face au zèle jacobin et centralisateur de Clemenceau ? Quelles sont leurs positions vis-à-vis des problèmes de la reconstruction et de la réintégration (laïcisation maladroite, expulsion d'Allemands, cartes d'identité, etc.).

9h**Jean-Noël GRANDHOMME (professeur d'histoire contemporaine – EA 3945 CRULH – Université de Lorraine à Nancy), « Le général Taufflieb et le retour de l'Alsace à la France »**

Marie Émile Adolphe Taufflieb (Strasbourg, 1857 - Cannes, 1938), fils d'un sous-officier devenu assureur, subit dans son enfance les affres du siège de Strasbourg (1870). Son père ayant opté pour la nationalité française, il fait Saint-Cyr (1874-1876) et mène une carrière d'officier de cavalerie. À de nombreuses reprises il retourne voir sa famille en Alsace, où il accomplit également des missions de « renseignement », ainsi qu'en Allemagne. Les 16 et 17 octobre il assiste à l'inauguration du monument du Geisberg à Wissembourg. Après avoir exercé divers commandements, il termine la Grande Guerre comme général de division, directeur des étapes du groupe d'armées du Centre. « Les conditions imposées à l'Allemagne par l'armistice ne furent pas assez sévères, commente-t-il dans ses *Souvenirs d'un enfant de l'Alsace*, car elles permirent à son peuple de croire qu'il n'était pas battu. » Taufflieb s'installe à Strasbourg, où il commence une carrière politique. Représentant de l'Union Populaire Républicaine (UPR - centre et droite) sur la liste du Bloc national, il est élu sénateur du Bas-Rhin le 10 janvier 1920. Bien qu'envoyé au palais du Luxembourg par des électeurs en grande majorité catholiques et conservateurs, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale socialiste. Membre de la commission de l'armée, il intervient régulièrement sur les questions militaires. Dans plusieurs livres il dénonce le militarisme allemand et met en garde ses compatriotes contre le danger de sa renaissance. Sa pensée peut être concentrée en une phrase : « Soyons forts pour être tranquilles. » Marié à une citoyenne des États-Unis, il est aussi l'un des personnages emblématiques des relations franco-américaines. Comme membre de la commission de l'Alsace et de la Lorraine, il s'intéresse, entre autres, aux caisses d'épargne, aux retraites, aux assurances invalidité, à la santé, au statut des fonctionnaires et il se prononce en 1920 et en 1923 pour la suppression du commissariat général, mais pour le maintien du régime concordataire (prenant cette fois à contrepied ses amis radicaux). Taufflieb participe à des manifestations destinées à accélérer la francisation de la « Province recouverte », comme, en novembre 1919, aux célébrations du premier anniversaire de l'entrée des troupes françaises dans Strasbourg et à l'inauguration solennelle de l'Université française. Par la suite, sa volonté affichée de voir disparaître les écoles confessionnelles et sa lutte incessante contre l'autonomisme provoquent des remous au sein de l'UPR. En janvier 1927 tombe le verdict des urnes : arrivé en huitième position sous l'étiquette « Concentration républicaine », il se retire au second tour de scrutin. C'est la fin de sa carrière politique. Esprit non conformiste, Taufflieb est représentatif d'un courant très minoritaire en Alsace au lendemain du retour à la France, mais sa personnalité originale en fait un sujet d'étude intéressant.

9h30**Thérèse KREMPP (doctorante EHES), « L'Action française et le retour de l'Alsace à la France »**

À la fin de la Première Guerre mondiale, l'Action française jouit d'un prestige non négligeable car, dès août 1914, elle avait adhéré à l'Union sacrée, cessant toute attaque contre la République et apportant même son soutien à Clemenceau durant la crise de 1917. Après la guerre, elle accepte le jeu politique des institutions républicaines et démocratiques en participant aux élections législatives de 1919, ce qui lui donne une stature politique plus affirmée, même si ses députés sont très peu nombreux. Ainsi, de 1918 jusqu'à l'avènement du Cartel des gauches, l'Action française atteint sa phase d'influence maximale dans l'opinion publique. Elle s'implante d'ailleurs progressivement en Alsace. Comment s'est-elle positionnée face aux multiples problèmes liés à la réintégration de l'Alsace à la France ? Le malaise alsacien qui se développe dès le printemps 1919 trouve-t-il un écho au sein de l'Action française, qui par ailleurs s'est toujours exprimée en faveur d'une décentralisation face à une III^e République extrêmement centralisée ? Pour tenter de répondre à ces questions, il convient de dépouiller l'organe de presse du mouvement, d'analyser les interventions de ses députés au Parlement, et d'étudier les prises de position des chefs locaux.

10h00 – 10h15**Pause café**

Session 6 – Le retour à la France : aspects matériels et symboliques

10h15

Florian HENSEL (doctorant – UMR 7367 DYNAMIE – Université de Strasbourg / commissaire de l'exposition permanente de l'historial franco-allemand du Hartmannswillerkopf), « Les clochers à terre. Le patrimoine religieux alsacien au tournant de la Grande Guerre »

Lorsque résonne le clairon de l'Armistice, le 11 novembre 1918, une large partie de l'Alsace est en ruines. Le patrimoine religieux n'est pas épargné. Il a lui aussi subi d'importants dommages au cours des quatre années de conflit. Les différents types de destructions causées à ces édifices particuliers laissent entrevoir la complexité de la tâche qui attend désormais les équipes de reconstruction.

C'est un état des lieux de ces bâtiments culturels que nous nous proposons de dresser. Procédant de manière à la fois géographique, statistique, mais avant tout historique, nous présenterons l'impact de la guerre sur les clochers de la région. Nous nous attarderons d'une part sur la nature des dommages, mais également sur les mesures mises en place dans l'urgence pour faire face à des situations complexes. Réparations provisoires mais aussi destructions préventives ont parfois des conséquences à long terme sur la renaissance des villages alsaciens. Après ce temps de latence, des mesures plus durables sont cependant prises, avec notamment la mise sur pied de deux coopératives de reconstruction des églises. L'une dédiée aux édifices catholiques, l'autre aux édifices protestants.

10h45

Nicolas LEFORT (EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg), « La réintégration du patrimoine monumental alsacien dans le patrimoine national : acteurs, enjeux et méthodes »

Dans le contexte de la Grande Guerre et du retour de l'Alsace à la France de 1918-1919, le patrimoine monumental de l'Alsace est très fortement instrumentalisé par la propagande et constitue un enjeu national entre France et Allemagne. Les Français considèrent les monuments d'architecture gothique (*Opus francigenum*) et ceux du XVIII^e siècle (architecture classique) comme des témoignages de l'appartenance pluriséculaire de l'Alsace à la France. Ils accusent, avec beaucoup de mauvaise foi, les Allemands d'avoir négligé l'entretien des monuments d'architecture classique dans le but d'effacer toute trace de la présence française et de « germaniser » l'Alsace. Ils opposent de façon manichéenne et simpliste une méthode « française » de la conservation à une méthode « allemande » de la restauration. Ils présentent les restaurations exécutées par les architectes allemands entre 1871 et 1918 comme de nouvelles preuves de la « barbarie » et du « vandalisme » allemands et mettent en avant les travaux de stricte conservation, réalisés dans le respect de l'authenticité des monuments, exécutés par les architectes français. Dans ce contexte, réintégrer le patrimoine alsacien dans le patrimoine national équivaut pour les Français à le sauver d'une dénaturation voire d'une destruction certaine.

Au-delà du discours nationaliste, les Français utilisent différents moyens pour réintégrer le patrimoine alsacien dans le patrimoine national. Le gouvernement français nomme des architectes parisiens à la tête des services d'architecture et des beaux-arts d'Alsace et de Lorraine avec la mission d'y réintroduire « le goût français » et les méthodes françaises. Il introduit rapidement la législation française sur les monuments historiques. Il met en place une commission de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et de Lorraine qui fonctionne de 1919 à 1925. De grands événements réunissent architectes, historiens de l'art et archéologues français en Alsace (Congrès de la Société française d'archéologie à Strasbourg, Colmar et Metz en 1920). La création d'une École régionale d'architecture à Strasbourg – rameau de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris – et l'organisation de grandes expositions d'architecture française (*L'œuvre des architectes de l'école française en Alsace du XVII^e siècle à 1920* à Strasbourg en 1922) doivent permettre à l'architecture française de rayonner sur le Rhin. Enfin, la politique de protection des monuments historiques mise en œuvre en Alsace

donne la priorité aux monuments considérés comme « français », tandis que les travaux de restauration exécutés après guerre visent à rétablir le caractère français de certains monuments.

11h15

Francis GRANDHOMME (EA 3400 – CRULH – Université de Lorraine), « Retour à la France » et « Plus grande France » : le fait colonial, composante de l'éblouissement tricolore et du malaise alsacien (à travers le cas de l'Exposition coloniale de Strasbourg en 1924)

« Pends-toi, brave Joseph, nous avons vaincu à Douaumont pendant que tu faisais la sieste à Tuyen-Quang ! »

C'est ainsi que, dans *Les Tilleuls de Lautenbach* (1979), Jean Egen illustre un paradoxe : son père déserteur de l'armée allemande, versé au 3^e Zouaves et affecté au Tonkin, n'apparaît pourtant pas un aussi « authentique » poilu dans son village que les combattants du front occidental. Aussi le fait colonial est une composante de l'après-guerre en Alsace.

À ce titre, l'Exposition de 1924 veut convaincre les Alsaciens de leur appartenance à la France, nombre d'optants ayant participé aux conquêtes outre-mer, et sensibiliser tous les Français aux richesses de l'Empire. Loin de détourner Paris de la ligne bleue des Vosges, il est une des clés de la Victoire et de la paix face à l'Allemagne.

Cet exotisme tricolore inspire aujourd'hui un malaise. L'Exposition, présentée comme un zoo humain, aurait formé un inconscient collectif source d'un racisme alsacien (Bourdieu, 1999). Le fait colonial est pourtant antérieur en Alsace, et aussi allemand.

En revanche, il concerne un aspect du malaise alsacien d'après-guerre. Les « revenants » sont souvent d'anciens coloniaux tenants de l'assimilation et marqués par des stéréotypes (parfois d'ailleurs formés par des expositions d'Alsaciens ! – Nancy, 1909).

11h45

Georges BISCHOFF (professeur émérite d'histoire du Moyen Âge – EA 3400 ARCHE – Université de Strasbourg), « Les historiens français et la réintégration de l'Alsace »

La « guerre du Droit », à l'issue de laquelle l'Alsace redevient française a fortement mobilisé les historiens. En 1919, en affirmant qu'« une Histoire qui sert est une histoire serve », Lucien Febvre dénonce l'instrumentalisation du passé qu'il impute à la science allemande et lui oppose une sorte de neutralité distante, républicaine et laïque. Est-ce effectivement le cas de ses collègues et de ses compatriotes qui ont construit le « roman national » en vigueur sous la III^e République ? Le regard que l'historiographie française porte sur l'Alsace depuis 1871 mérite d'être analysé à travers les travaux de ceux qui lui consacrent leurs recherches et de ceux qui tentent de lui donner un sens, Renan, Fustel de Coulanges, Lavisso ou Henri Berr.

12h15-12h45

Débat et conclusion

Renseignements et inscription

Bibliothèque alsatique du Crédit Mutuel

34 rue du Wacken – Strasbourg

Tél. : 03 88 14 72 55 – Courriel : bacm@creditmutuel.fr

www.bacm.creditmutuel.fr

Accès

Tram ligne B, arrêt « Wacken » ou « Rives de l'Aar »